



DOSSIER de CANDIDATURE aux épreuves d'entrée en formation

Certificat de Compétences Initier à l'Equitation Ethologique

Session 2025/2026

Identification du candidat :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : le __ / __ / ____ à

Adresse :

CP : ____ Ville :

Tél : E-mail :

Nationalité :

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) ou séparé(e) ☐ veuf(ve)
☐ pacsé(e) ☐ en concubinage

Nombre d'enfants : __

Etes-vous porteur d'un handicap : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel :

N° d'assuré social :

Sous le régime : ☐ général ☐ agricole ☐ autre :

Photo d'identité à
coller

Je soussigné(e),.....déclare sur l'honneur :

☐ Avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,

☐ Que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères
et véritables,

Fait le :

Signature du (de la) candidat(e) :

Conditions générales de vente - MDME

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre la SARL MDME et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par la SARL MDME. <u>Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION</u> 1.1. Fiche d'inscription: Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à la SARL MDME. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription. La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel. 1. 2. Convocation: A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, la SARL MDME adresse une convocation au cocontractant. <u>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</u> 2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. 2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. La SARL MDME envoie une facture au cocontractant. 2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.	Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé. <u>Article 3. DELAIDE RETRACTATION</u> Une fois le dossier d'inscription envoyé à la SARL MDME, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. <u>Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u> Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après. 4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes : - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection. 4.2. Annulation du fait de la SARL MDME : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, la SARL MDME propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues. La SARL MDME a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.	Dans ce cas, la SARL MDME adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report. <u>Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION</u> Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, la SARL MDME confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable. <u>Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u> Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection. <u>Article 7. ASSURANCES</u> Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir. <u>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES</u> Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement. <u>Article 9. REGLEMENT DES LITIGES</u> Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.
--	--	---

Tests de Sélection

CCIEE (sur dossier)

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'un diplôme d'animateur ou d'enseignant d'équitation, ou être en formation à l'un de ces diplômes
- Posséder les Savoirs 1 à 3 d'équitation éthologique (*nécessite une formation au préalable*)

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de la SARL MDME se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : Marceau Demelemester au 06 24 71 01 78 ou marceau@mdme.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par mail:

marceau@mdme.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

- ☐ Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet
- ☐ Un exemplaire de votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation et de votre projet professionnel
- ☐ Une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance)
N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- ☐ Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC1
- ☐ Un certificat médical d'absence de contre-indication* à la pratique et l'enseignement de l'équitation en compétition datant de moins de trois mois. (*termes exacts à respecter).
- ☐ Une copie de l'attestation de sécurité sociale
- ☐ Le document d'honorabilité signé
- ☐ Une copie du diplôme d'animateur ou d'enseignant d'équitation ou d'un contrat de formation
- ☐ La licence FFE où sont validés les savoirs 1,2 et 3

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- ☐ Oui
- ☐ Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : SARL MDME

Formation : CCIEE – Certificat de Compétence « Initier à l'Equitation Ethologique »

Numéro de session de formation :

MODALITE(S) ACQUISE(S) (joindre les justificatifs) :

MODALITE	DATE D'OBTENTION ou EQUIVALENCE
☐ 1	
☐ 2	

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT
(cocher la case correspondante)

BASE BAFA BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)
Autres (préciser)								

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE
(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir, etc...).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié :(en CDI – CDD) :**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit de OCAPIAT) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club. Plus d'information sur le site du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>

Attention :

1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation

2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.

3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.